

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 octobre 2025

Délibération N° 13/10/2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 7 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Fabienne CAMUS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absente :

Mme Maggy JANSSOONE

Mme Aurélie LITTAYE est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 25 août 2025, ci-annexé. »

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

S²LO

ID : 062-216207530-20251013-D_2025_1013_01-DE

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 août 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 19 août 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Christophe LOURME qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Béatrice WOZNIAC qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME a donné procuration à Monsieur Desfachelles, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAC a donné procuration à Monsieur Capron, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD a donné procuration à Madame Fachaux-Cavros, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS a donné procuration à Monsieur Mercier, Monsieur Thierry PLOUVIEZ, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER a donné procuration à Madame Delmeiren, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSOONE est excusée, Monsieur Lucas CHASSAGNE, Madame Laura OLENDER.»

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc Labur, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le conseil municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 17 juin 2025 au 18 juillet 2025. Pas de question.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 23 juin 2025, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal correspondant.

1- Délibérations « Finances et Marchés Publics ».

1.1 Budget 2025 – Décision modificative N°2

1.2 Attribution du marché 2025/13 : Travaux de maçonnerie dans le cadre de la conservation/restauration des berges du bassin du domaine de Vaudry Fontaine

2- Délibérations « Travaux, Urbanisme et Services Techniques »

2-1 Travaux de création d'un système de récupération des eaux de pluie au stade Cuvilly. Demande de subvention de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras

2-2 Collecte et recyclage des textiles et chaussures. Contrat avec le syndicat Mixte Artois Valorisation et l'éco-organisme REFASHION

3- Délibérations « Enfance, Education, Jeunesse et Sport et Associations ».

3-1 Convention de cession gratuite d'ordinateurs réformés par les services de l'Etat

3-2 Soutien à la commune sinistrée de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

4- Communication au Conseil Municipal.

4-1 Rapport d'Observations définitives relatif au Contrôle des Comptes et de la gestion de la commune de Saint-Laurent-Blangy

5- Questions diverses

1-1 Budget 2025. Décision modificative N°2.

M. le Maire : « Monsieur Capron décision modificative N° 2.

M. Fabrice Capron : Par rapport au budget d'investissements sur la partie dépense vous verrez il y a une délibération ensuite pour les travaux de maçonnerie, de conservation des berges du bassin Vaudry Fontaine où les crédits étaient insuffisants. C'est une provision un abondement du compte pour les travaux de Vaudry Fontaine.

M. le Maire : OK. On avance sur Vaudry mais c'est un dossier compte tenu de sa nature patrimoniale extrêmement technique et très complexe avec beaucoup de difficultés puisqu'il faut trouver les entreprises qui soient en capacité de pouvoir le faire et de faire des travaux qui sont très techniques car avec la loi sur l'eau on ne peut pas faire n'importe quoi et là on attaque les parties bassin et là il

faut faire attention on ne peut pas toucher aux berges comme vous voulez. Le plus simple serait de vider le bassin et de le refaire mais déjà ce n'est pas possible puisqu'en permanence il y a un puits artésien et de deux pour la loi sur l'eau cela bloquerait tout. Cela veut dire qu'il faut trouver des entreprises qui sont capables d'intervenir sur ce type de chantier. On va y arriver Monsieur Kusmierek. Très bien. Cela va pour la DM ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

1-2 Attribution du marché 2025/13 : travaux de maçonnerie dans le cadre de la conservation/restauration des berges du bassin du domaine de Vaudry Fontaine.

M. le Maire : « Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Sur l'attribution des marchés pour les travaux de maçonnerie dans le cadre de la conservation, restauration des berges du bassin du domaine de Vaudry Fontaine. Il y a un avis d'appel public à concurrence qui a été lancé le 17 avril avec une date limite de remise le 15 mai. Une seule entreprise a postulé donc le marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles. Donc on a une offre qui a été réceptionnée à hauteur de 983160,46 euros HT. Après première analyse on a entamé une phase de négociation pour arriver à un montant HT de 712 000 euros soit 854 400 € TTC. On vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

M. le Maire : Donc au lieu d'un million deux cents cela fait 850 000. Ce n'est pas rien mais c'est un site pittoresque classé donc si on le fait on le fait bien. C'est OK ? Bien merci. Adopté à l'unanimité. »

2-1 Travaux de création d'un système de récupération des eaux de pluie au stade Cuvilly. Demande de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

M. le Maire : « Délibération suivante on est encore sur les travaux est là on a un système de récupération d'eau. C'est cela Monsieur Mercier ?

M. Philippe Mercier : C'est une délibération sur les travaux de création d'un système de récupération d'eau au stade de foot Cuvilly donc là c'est une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Artois Picardie et fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras. Donc le montant de travaux comme vous pouvez le lire 16 242 euros HT donc participation de l'Agence de l'Eau Artois Picardie de 8 421 euros, fonds de concours communautaire 4 210,50 euros et la ville 4 210,50 euros ce qui fait un total de 16 242 euros pour cet investissement.

M. le Maire : OK, donc vous voyez bien que compte tenu de la surface du stade Cuvilly on va forcément pouvoir optimiser pour faire de la récupération d'eau c'est tout de même assez intéressant. Même si on a l'impression qu'il ne pleut pas beaucoup c'est toujours en trompe l'œil car quand cela tombe cela tombe. Cela va pour tout le monde ? Cela rentre dans le cadre de notre délibération générale sur les actions engagées. Je fais une petite parenthèse vous avez aussi une amélioration sur la tonte du terrain car vous avez désormais un robot qui tond tout seul.

M. Philippe Mercier : Oui, un robot qui tond tout seul. Vous pouvez le voir en action. C'est un robot de 9 000 euros mais en deux ans il est amorti par rapport au prix que cela coûte en réel. On lui a fait une base, il peut tondre jour et nuit. Au départ on a mis trois jours car l'herbe était un peu haute mais aujourd'hui il met une journée pour tondre le terrain.

M. le Maire : Il est sécurisé et localisé, il y a un système de sécurité.

M. Philippe Mercier : Cela permet ce temps gagné de l'utiliser autre part par exemple en voirie ou en tonte. On ne supprime pas un poste au contraire on réattribue le temps gagné homme sur d'autres missions. Notamment le récupérateur d'eau de puits il faut savoir qu'en moyenne par an le stade de foot on consomme à peu près 310 m³ d'eau à l'année. Le récupérateur d'eau ce sera 15 000 litres donc il servira globalement à l'arrosage du terrain et aux machines à laver et par la suite les toilettes, on pourrait étendre le dispositif.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde ? Oui.

M. Thierry Plouviez : Au niveau de l'eau récupérée c'est pour laver les maillots des joueurs ? C'est-à-dire qu'il y a un filtre ?

M. Philippe Mercier : Tout est normé. C'est pour cela qu'aujourd'hui on s'arrête à l'arrosage, aux machines et bien sûr pas les douches. Après on pourra l'étendre par la suite en fonction des capacités. Il faut en termes de plomberie avoir des travaux plus conséquents.

M. le Maire : Au fur et à mesure on va y arriver. OK. Cela va pour tout le monde ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

2-2 Collecte et recyclage des textiles et chaussures. Contrat avec le syndicat Mixte Artois Valorisation et l'éco-organisme REFASHION.

M. le Maire : « Recyclage et collecte textiles et chaussures cela fait suite à des éléments d'actualité. Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Donc là on est sur une convention avec le SMAV pour développer dans les bâtiments publics des bornes de collecte TLC, textiles, linges et chaussures. Deux points principaux c'est déjà sensibiliser l'ensemble des publics et surtout les plus petits au recyclage et deuxième point c'est vraiment l'économie circulaire. Sachant qu'en 2024 à titre d'information, il y a eu 300 000 tonnes de textiles, chaussures, linges de maison collectés en France. Cela fait à peine 45 % du gisement sachant que sur 45 % collectés 99,5 % sont recyclés ou valorisés. Il y a encore du travail mais vous avez l'actualité sur la mise à l'arrêt des collectes cela est un vrai enjeu sur le textile, linge et chaussures.

M. le Maire : Vous vous souvenez que l'on avait eu une présentation par Patrick Lemaire VP de la Communauté Urbaine chargé du cycle de l'eau qui nous avait expliqué l'empreinte du textile. Oui Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : Inaudible.

M. Philippe Mercier : Refashion c'est une entreprise privée, cela n'a rien avoir avec Emmaüs ou les autres organismes.

Mme Sandrine Nowak : Est-ce qu'il y a plus un objectif économique derrière Refashion, est-ce que cela génère de l'emploi d'insertion comme chez Emmaüs ?

M. Philippe Mercier : Oui, beaucoup. Quand vous voyez borne Relais tout cela c'est Refashion. C'est beaucoup d'insertion professionnelle.

M. le Maire : La finalité ne change pas c'est simplement le dispositif qui est affiné entre le SMAV et

Refashion et nous on vient se greffer au dispositif qui est proposé par le SIMAV. Après une fois que l'on a enlevé la partie tout va bien, une grosse partie du textile est envoyée à l'étranger et cela on ne le dit. La vraie question qui se pose en matière de déchets aujourd'hui, ce n'est pas vraiment la question du recyclage. Je pense que l'on est tous aujourd'hui conscients de cela et on commence tous aujourd'hui à avoir le réflexe. C'est surtout la question de la production, il y a des déchets parce que l'on produit des emballages. Si on produisait déjà moins d'emballage, ce n'est pas le conseil municipal qui va résoudre le problème de la planète. C'est un sujet il faut être clair, cela va coûter et cela coûte actuellement des fortunes pour traiter les collectes et puis après le traitement des déchets. Moins il y a de déchets et moins cela coûterait à l'arrivée. On ne voit pas le coût de la même façon mais c'est quand même la collectivité et le citoyen qui paient, le consommateur va le payer deux fois en tant que consommateur et citoyen. Oui, Lucas.

M. Lucas Chassagne : En fait, Refashion ce n'est pas tout à fait une entreprise privée, c'est un éco organisme, il y en a d'autres qui existent, dans le bâtiment, les équipements électroniques. Quand on achète vous voyez maintenant il y a les écotaxes, c'est payé par cela et c'est reversé en fait pour financer toutes ces collectes car aujourd'hui il est largement déficitaire même si une partie est revendue, une partie est retransformée pour fabriquer de l'isolant, c'est très déficitaire la filière du traitement des textiles c'est donc payé par le consommateur.

M. le Maire : Merci Lucas. Qui d'autres ? Oui.

M. Thierry Plouviez : Nous on a le mauvais côté de l'intelligence artificielle, au lieu de mobiliser, sensibiliser les personnes, tout est fait pour attirer, pour acheter tout compte fait cela apporte une mauvaise image de l'intelligence artificielle. Il faut sensibiliser les jeunes qui ne font pas la différence.

M. le Maire : D'où l'éducation, long débat que l'on a déjà eu. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3-1 Convention de cession gratuite d'ordinateurs réformés par les services de l'Etat.

M. le Maire : « Point suivant on poursuit notre démarche de réutilisation du matériel. Vous savez que l'on a engagé depuis maintenant plusieurs années la politique d'acquisition de matériels reconditionnés donc là c'est simplement une démarche qui a été faite par une administration publique qui nous propose de récupérer des ordinateurs pour mettre à disposition des écoles. Merci l'administration des finances publiques. Cela va pour tout le monde ? Très bien. Vous avez l'exemplaire de la convention. Ce sont des portables Thinkpad. Monsieur Houplain.

M. Frédéric Houplain : Juste une remarque, je vais prendre cette délibération et la donner à me collègues de l'informatique car nous on a effectivement du matériel qui s'accumule dans les couloirs, dans les greniers des préfectures, des sous-préfectures et on ne sait pas quoi en faire. Au bout d'un moment cela finit à la décharge et effectivement cette démarche là et plus vertueuse que finir à la décharge au bout de 10 ans. C'est vraiment le cas aujourd'hui, des écrans, des ordinateurs.

M. le Maire : Là ce sont des Thinkpad. Très bien merci. Adopté à l'unanimité. »

3-2 Soutien à la commune sinistrée de Saint-Laurent-de-la Cabrerisse.

M. le Maire : « Point suivant, c'est une délibération que j'ai demandée d'ajouter puisque l'on a eu un échange récemment avec l'association des Saint-Laurent de France qui propose, vous connaissez cette association qui regroupe la moitié des communes qui s'appellent Saint-Laurent. C'est-à-dire

qu'il y a une centaine de communes en France qui portent le nom Saint-Laurent, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Laurent du Var etc et parmi ces 100 communes, la moitié est adhérente à l'association qui s'appelle l'association des Saint-Laurent de France dont le deuxième rendez-vous national avait eu lieu ici en 1994, la première c'était à Saint-Laurent du Maroni. Si vous avez l'occasion demandez à Nicolas Kusmierek il va vous ressortir la vidéo cassette, vous allez reconnaître certains jeunes autour de cette table qui étaient déjà présents. Il y avait derrière la mairie un chapiteau qui nourrissait pendant trois jours plus de 3 000 personnes que des bénévoles, c'était gigantesque. Il y en a tous les ans et il faut trouver les bénévoles pour organiser et cela commence à être compliqué. Vous savez qu'il y a eu un incendie important dont une commune a été touchée vous en avez entendu parler à la télé qui est Saint-Laurent-de-la-Canbrerisse et donc ce que je vous propose via l'association des Saint-Laurent de France que nous adressions un petit soutien à l'association. L'association des Saint-Laurent de France va verser un don de 5 000 euros et moi je vous propose que l'on en verse un de 1 500 euros. Cela peut paraître symbolique mais c'est aussi une solidarité à leur égard, car je pense qu'ils vont mettre quelques années avant de s'en remettre. Et le pire c'est que cela n'est que le début je pense. Oui.

M. Thierry Plouviez : Pour cette délibération, l'argent est versé est-ce qu'il est possible de demander à cette commune ce qui va être fait avec notre argent ? Parce que dans cette région il y a trois circonscriptions qui sont un peu extrémistes et il ne faudrait pas qu'il y ait des divergences et que les sommes ne soient pas versées ou orientées vers certaines personnes ou certaines familles. Ce côté solidaire est très bien mais de faire en sorte que tout le monde puisse en bénéficier lorsqu'ils ont été atteints par ces incendies.

M. le Maire : Je ne suis pas inquiet là-dessus, je fais confiance au conseil municipal de Saint-Laurent pour faire face à ce qui se passe et puis à mon avis les gens qui sont dans la merde et qui ont perdu leur maison, ils sont loin des préoccupations que nous ont peu avoir nous autour de cette table. De toute façon, ce n'est pas avec 1 500 euros qu'ils vont rebâtir la commune. Cela on va le voir avec l'association des Saint-Laurent de France par rapport aux écoles, aux choses comme cela, je pense que l'argent que l'on va donner sera bien utilisé, ne t'inquiète pas. On fera en sorte de demander à notre collègue maire de nous faire un retour sans problème.

M. Thierry Plouviez : Et je pense que les gens ont besoin de savoir ce qui a été fait avec l'argent.

M. le Maire : Oui, bien sûr, on est dans un monde où la transparence prime. OK. Cela va pour tout le monde ? Merci pour eux. On est qu'au début d'un cycle, cela risque de se reproduire de plus en plus. Adopté à l'unanimité. »

4-1 Rapport d'Observations définitives relatif au Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Laurent-Blangy.

M. le Maire : « Point suivant je vais donner la parole à Fabrice Capron. Nous avons eu il y a quelques mois, c'était en octobre une démarche de la Chambre Régionale des Comptes qui nous a indiqué qu'elle allait procéder à un contrôle usuel. Il n'y avait pas eu de contrôle à Saint-Laurent depuis 1999. Delphine Cambronne qui était encore Directrice générale à l'époque et Fabrice qui ont eu l'occasion de travailler avec les magistrats et je peux dire que l'on a passé un superbe moment, c'était vraiment très bien, très agréable, un bon moment d'échanges et d'écoute réciproque, de travail réciproque et je crois que même les services et cela pourrait toujours être anxiogène ce genre de chose mais là pas du tout, je pense à Claudine etc où l'échange a été d'une fluidité. Vous allez avoir lecture comme c'est le cadre réglementaire. Fabrice va donc vous faire lecture du rapport d'observations du contrôle de Saint-Laurent-Blangy.

M. Fabrice Capron : Sur la procédure Monsieur le Maire l'a précisée le 2 octobre, la Chambre Régionale des Comptes a décidé d'ouvrir un contrôle des comptes pour la période d'exercices 2019 et suivants. Cela se déroule en plusieurs phases, il y a eu des entretiens mais aussi des vérifications sur pièces, les services ont été fortement sollicités pour transmettre un maximum de pièces justificatives sur cette période. Je dirai que le contrôle se termine pour la première étape le 6 décembre avec une fin de contrôle. Ensuite, on a reçu les observations provisoires, une fois que Monsieur le Maire a reçu ces observations, il était possible d'y répondre avec aussi en apportant nos arguments et aussi forts de nos arguments ensuite la Chambre Régionale des Comptes a rendu pas plus tard que le 27 juin pour être précis sachant que l'on doit présenter ce rapport dans les deux mois qui suit la prise de ce rapport. Il y a deux axes, l'axe fiabilité des comptes et la situation financière de la commune. Ce qu'il faut comprendre par la fiabilité des comptes c'est la sincérité de tout ce qui est voté tous les ans de ce qui est présenté, de ce qui est aussi consommé, dépensé. Sur la fiabilité des comptes on est passé et on a quand même pour habitude d'être assez pionnier puisque l'on était première commune à passer sur la norme comptable M57 comme on a déjà eu l'occasion de délibérer sur le sujet je vais vous faire grâce de vous rappeler ce qu'il en est. Mais en tout cas le contexte budgétaire a changé depuis 2023. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a un bon niveau de fiabilité avec un rattachement des charges qui s'opère de façon très satisfaisante et ce qu'il faut retenir c'est que l'on a vraiment une sincérité pleine et entière de nos comptes, des exercices comptables. Cependant, il y a des petites choses à améliorer et notamment sur la partie régie et tout ce que l'on appelle actions de contrôle interne. Donc là certains collaborateurs sont autorisés et notamment par la voie des délibérations que l'on peut prendre lors du conseil à recevoir de l'argent et donc là il y a un petit manque de ce que l'on appelle les actions de contrôle interne, comment on peut éventuellement détecter voir pallier et aussi mettre en place une parade en cas de fraude ou d'attention frauduleuse sachant que l'on est quand même de plus en plus sujet à des malversations etc enfin quand vous lisez la presse vous vous rendez compte que les collectivités sont de plus en plus ciblées. Pour les régies c'est peut-être un peu moins vrai par rapport à tout ce qui est informatique mais de manière générale lorsque l'on avait rencontré le receveur municipal il est question quand même de généraliser peut-être ces actions de contrôle interne en identifiant tous les points un peu sensibles que l'on peut avoir au niveau de la collectivité et notamment les paiements, les virements etc. Il y avait aussi en termes de formalisme au niveau du rapport d'orientations budgétaires, notamment sur la partie prospective et sur la partie aussi qui finance la partie recettes de la collectivité, qui finance la collectivité donc cela on y a pallier très rapidement puisque lors du dernier débat d'orientations budgétaires, il y a eu une partie où était expliquée les différentes sources de revenus de la commune et notamment c'est là que l'on a pu se rendre compte que l'apport de la Communauté Urbaine d'Arras était très significatif puis qu'elle est à près de 61 %. Ensuite ce qu'il faut retenir vraiment au niveau sincérité comptable il n'y a pas trop de remarques à part ces deux sujets là et on a vite apporté une réponse. Il y a aussi la note de synthèse au budget primitif qui a déjà été mise en place pour le budget primitif 2025. On présente une situation financière saine et équilibrée avec une capacité d'autofinancement positive et autonomie financière à pilotage budgétaire efficace, l'objectif de rationalisation de la dépense, le fait de pouvoir dépenser de façon optimisée le moindre euro au public on n'est pas pour se faire plaisir ni pour rentrer dans une politique d'austérité mais pour se maintenir un niveau d'investissement et puis garder cette capacité d'investissements. Le pari est réussi car la Chambre Régionale des Comptes affirme que l'on a cette autonomie et ce pilotage budgétaire efficace. Donc là pour revenir à ce que je viens de vous expliquer c'est que la CUA apporte à la commune 61 % des recettes avec une allocation de compensation qui s'élève à 45 %. Cela c'est historique depuis la fin de la taxe professionnelle unique.

M. le Maire : Il y a plusieurs sources de revenus, l'attribution de compensation, la dotation de solidarité, l'AC a été figée quand on est passé en taxe professionnelle unique c'est-à-dire que les communes touchées une taxe professionnelle et à l'époque quand on est passé en TPU taxe

professionnelle unique et que l'on est passé en Communauté Urbaine on a figé l'AC puisque c'est la Communauté Urbaine qui perçoit l'argent et qui reverse aux communes mais ce montant-là est figé depuis 2001 c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte de l'inflation, tout cela c'est le même montant depuis 2001. Et quand on transfère une compétence et bien on enlève le prorata de cette dépense de cette AC par exemple quand on a transféré la compétence éclairage public on nous a enlevé la partie de l'AC c'est l'idée puisque c'est normal la collectivité n'ayant plus en charge la compétence de la dépense, la Communauté dit moi je reprends l'équivalent de l'argent pour réaliser la compétence. Cela peut être des termes techniques et comptables.

M. Fabrice Capron : Après sur le volet ressources humaines et la masse salariale notamment qui représente 62 % donc là on a fait un effort cela s'explique par l'effort d'encadrement de cantine scolaire et tout ce qui est aussi la reprise en régie des centres de loisirs. Il y a aussi un moment donné les départs en retraite qui étaient projetés et on avait fait le choix aussi je dirai de sécuriser un maximum dans certains services ce passage de témoins, de mémoire en 2022 on a eu aussi des effets doublons. Mon regret c'est que l'on part toujours de ratio, de masse salariale certes cela peut faire peur mais cela dépend de quel côté on se situe car moi quand je suis en négociation avec les instances syndicales ils estiment que cela n'est pas suffisant donc là il faut savoir jongler. Mais en tout état de cause ce qui est dommage par rapport à ce ratio et qu'il n'a qu'une ambition que d'être ratio c'est que l'on n'a pas le service qui est rendu en face on a quand même un niveau de service qui est très important et de très bonne qualité et de bonne gamme avec une diversité très importante. Et pour offrir cette prestation là il faut nécessairement des hommes et des femmes qui puissent accomplir ces prestations. Sur les charges à caractères générales on est stable sur la période, déjà il y a le taux de l'inflation, on a aussi continué à porter des prestations supplémentaires que ce soit au niveau culturel, au niveau de l'accompagnement, centres de loisirs etc on n'a pas cessé et on a porté sur la période pas mal de prestations supplémentaires et malgré cela on a quand même une stabilité. Capacité d'autofinancement brut et capacité d'autofinancement net, je vous rappelle que c'est vraiment cela qui nous permet d'autofinancer nos investissements qui progressent tous les deux avec en 2024 un résultat exceptionnel 2 millions 4, je vous en ai fait part lors du budget. On est donc en mesure de financer nos futurs investissements, il faut toujours bien entendu être vigilant aujourd'hui pas plus tard qu'à 16h Monsieur le Premier Ministre a évoqué le déficit il y aura probablement des mesures prises et qui toucheront les collectivités locales qui auront une part importante dans cet effort-là. Aujourd'hui je pense qu'il est important d'avoir ce confort au niveau de notre gestion. Ce qui est intéressant aussi et qui a été signalé par la Chambre Régionale des Comptes c'est le bon entretien de notre patrimoine municipal, on a je dirai cette démarche, cette habitude vraiment faire très régulièrement l'inventaire de l'état de nos bâtiments et tous les ans on prévoit un peu de la maintenance qui fait qu'aujourd'hui on a un état très satisfaisant de notre patrimoine municipal. On a aussi la réduction de notre dette qui est très significative, en 2024 nous sommes à des endettements de 2.5 années de la capacité d'autofinancement brut. Je vous rappelle si on décidait collectivement de consacrer toute notre capacité d'autofinancement vers le remboursement de la dette il nous faudrait 2,5 ans pour la rembourser sachant que l'idéal se situe entre 6 et 12 ans donc là on est vraiment très à l'aise par rapport à cela. Et on a aussi une trésorerie confortable de 146 jours cela a été aussi mis en avant. On a consolidé la situation financière avec une charge de gestion maîtrisée malgré l'inflation que l'on a pu rencontrer ces dernières années. Il y a eu des rappels, des observations c'est ce que je vous ai expliqués, observations auxquelles on a déjà répondu pour la plupart puisque sur les prévisions tout ce qui est formalisme budget primitif et aussi tous les documents que l'on peut mettre à disposition au rapport d'orientations budgétaires ont été faits. On a dû prendre une nouvelle délibération pour le compte épargne temps puisque l'on ne provisionnait pas à hauteur du maximum donc là c'était 80 000 euros et on y a remédié. On a remédié également à la problématique de publication des actes municipaux cela s'est réglé. Par contre ce qui est en cours est l'engagement que l'on a pris de le réaliser avant la fin de l'année, c'est l'inventaire complet de notre patrimoine, le

matériel etc sachant que de ce point de vue-là effectivement on avait pris un peu de retard. C'est un boulot considérable.

M. le Maire : Cela veut dire que chaque objet, chaque outil doit être enregistré, cela prend du temps. Ce qu'il faut savoir c'est que la période de contrôle va de 2019 à 2024. C'est pour cela que l'on a bien travaillé avec le magistrat puisqu'il y a des choses qui remontent à 2019 or en 2019 il y a eu un départ au service finances il a fallu se réorganiser donc on en a perdu du temps etc mais cela l'échange que l'on a eu avec le magistrat a été superbe. Pour la publication des actes administratifs on n'a vraiment pas eu de bol, les chaudières tombent en panne l'hiver, les climats tombent en panne l'été et là le site internet est tombé en panne un mois avant le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes on n'a vraiment pas eu de bol mais très vite Bertrand a tout repris et remis en ligne mais l'Open Data fait qu'aujourd'hui il faut tout mettre en ligne etc. Du coup on va prendre des dispositions pour sécuriser, verrouiller et faire en sorte tout cela. Merci Monsieur Capron pour cette présentation. Vous avez bien compris qu'à la lecture du document, vous avez lu attentivement c'est quand même un rapport où beaucoup d'élus aimeraient en avoir un pareil c'est clair. On a des problématiques techniques qui ont été soulignées avec des rappels au droit car c'est logique notamment sur la comptabilité publique nul n'est sensé ignorer la loi, cela nous a permis aussi nous d'apprendre des choses, de mettre en place des dispositifs financiers et comptables pour compléter. On a réussi à avoir un excellent rapport je tiens quand même à le dire car on avait eu un gros travail depuis 2/3 ans avec le conseiller des finances publiques et le receveur et la nouvelle receveuse municipale vous vous souvenez Richard Delpierre était venu. Le travail que l'on a avec le conseiller des finances publiques, la confiance que l'on peut avoir fait que cela nous a aidé aussi à avoir ce type de rapport et d'ailleurs pour l'anecdote lorsque moi je les ai croisés à la fin du contrôle, ils n'étaient absolument pas au courant d'un contrôle de la Chambre des Comptes, ils en étaient très surpris. Je ne sais pas si c'est normal ou pas que la Chambre Régionale le dise ou pas mais en tout cas moi je vous le dis et vous dit merci car dans l'approche méthodologique cela aide beaucoup. Tout cela veut dire que la situation est saine, on est au clair on a eu beaucoup d'échanges pédagogiques encore une fois je le dis merci Fabrice, merci aux services d'avoir passé autant de temps dans l'échange et encore une fois je suis très content car c'est un contrôle qui n'a été absolument pas anxiogène, c'est très bien car cela plus la période de travail dans laquelle ils étaient franchement la charge a été importante pour les services. Ce n'est pas un rapport qui donne lieu à vote par contre on peut en discuter. Il sera rendu public par la Chambre prochainement à partir du 27. Vous pouvez le consulter mais vous l'avez. Oui Alain.

M. Alain Steux : C'est juste pour la forme car le document est très bien, c'est juste une petite question sur l'inventaire physique complet, si ce sont des fourchettes ce n'est pas grave mais il y a certainement des choses qui ont des incidences en matière d'amortissement ou est-ce des choses que l'on a depuis longtemps que l'on est propriétaire de la ville que l'on ne connaît pas je ne pense pas ?

M. le Maire : C'est plutôt une façon de présenter les choses, ce n'est pas dans la connaissance.

M. Fabrice Capron : Par exemple, on a encore un inventaire un groupe scolaire Lenglet Petit Pont de Bois, aujourd'hui comptablement il faut faire les inventaires. Il y a des choses anciennes qu'il faut sortir du patrimoine c'est vraiment une mise à jour.

M. le Maire : Cela a une incidence le fait que l'on ait plus qu'un groupe scolaire en affectation comptable c'est une seule identité et tout cela c'est de la mécanique comptable et cela prend du temps et après il y a aussi des choses parfois si on ne le dit pas on n'y pense pas non plus c'est humain. Il y a peut-être des trucs que l'on a retrouvés des années 80 mais franchement cela ne vaut pas grand-chose quoi que maintenant le vintage et le recyclé par contre il y a des choses que l'on remet en vente sur des sites dédiés pour collectivités. Par exemple il y a une bourse d'échanges de matériels entre les

services avant d'acheter un bureau, une armoire etc ceux qui ont des trucs en trop ils le mettent en ligne à l'interne et ceux qui ont un besoin ils peuvent capter. On n'achète plus de mobilier comme on le faisait dans le temps. C'est pareil avec du petit matériel, cela est devenu un réflexe chez les agents. Tout cela une fois que c'est sorti il faut l'enregistrer, les règles d'amortissement comptable avec la M57 ne sont plus les mêmes que celles que l'on avait avant. Thierry tu voulais dire quelque chose.

M. Thierry Plouviez : Page 22, ils parlent du second projet qui concerne la ferme d'Hervin et donc un immercurien ou une immercuriennes qui va lire le rapport qui sera mis à sa disposition il va voir le coût de 4 millions qui a été augmenté car avant il était à 3.2 millions d'euros il peut s'inquiéter de dire cela va nous coûter parce que dedans ils ne remettent pas les subventions qui vont être accordées si elles sont accordées parce que moi je vois dans mon métier en tant qu'enseignant qu'il y a des subventions qui avaient été accordées et que l'année dernière ont été retirées parce que le budget ne passait pas donc est-ce qu'il va y avoir une certitude sur les subventions qui seront accordées et comment faire au niveau des immercuriens et immercuriennes.

M. le Maire : C'est une très bonne question. D'abord cela pourrait atteindre 4 millions cela dépend des options qui seront choisies. C'est un vrai sujet c'est-à-dire que l'opération d'Hervin là pour le coût eux ils font du factuel, ils n'imaginent pas ce qu'il pourrait y avoir sauf que là on sera sur un projet qui sera fait sur la prochaine mandature. Qu'est-ce qui se passera sur la prochaine mandature je suis incapable de le dire, qu'est-ce qui va se passer à partir du 8 septembre, je suis incapable de le dire. Par contre ce que je suis capable de dire c'est qu'aujourd'hui effectivement les conditions d'accompagnement de subventions sont de plus en plus draconiennes et que ce qui était hier garantie ne l'est plus demain obligatoirement. On pourrait avoir aussi des conditions de financement qui nous obligeraient à faire des trucs que l'on n'aurait peut-être pas forcément envie. Du coup cela veut dire qu'au jour d'aujourd'hui on a une possibilité de projet mais ce n'est qu'une possibilité de projet puisqu'il faudra voir jusqu'où on peut aller et si financièrement c'est possible ou pas parce que le rapport dit bien que l'on a pris toutes les dispositions pour pouvoir financer et être accompagné en matière finances mais en même temps il ne dit pas de faire n'importe quoi. Ce n'est pas l'intention que l'on aura moi je ne vais pas dépenser de l'argent public n'importe comment. Si on n'a pas de garantie d'accompagnement financier et si le projet nous semble trop coûteux et bien on reverra la voilure du projet ou on l'étalera sur plusieurs années et on commencera par une première tranche, puis une deuxième puis on verra après on n'est pas à deux ans près. C'est ce que l'on a fait sur Vaudry par exemple puisque Vaudry quand la contrainte est arrivée du ministère de la culture en nous disant voilà il faut remettre le site dans un état comme il n'a jamais été mais cela va coûter un petit peu d'argent puisqu'il est classé on a vu tout de suite que la facture allait être ambitieuse puisque l'on est à 8 millions sur 10 ans 15 ans au moins on n'est pas arrivé au bout. En même temps le parc ne sait pas fait en 5 ans, il faut que l'on arrête d'avoir des approches en disant on va le commander sur Amazone et cela va être livré demain matin tout cela c'est fini. Ce n'est pas cela l'idée et en plus on est dans l'entretien patrimonial cela veut dire que c'est quelque chose qu'il y a une histoire et on a l'intention que cela continue et on va prendre le temps. Hervin cela va être la même chose et du coup on verra en fonction des conditions. Est-ce qu'elles seront plus draconiennes demain ? Je ne sais pas. Est-ce qu'il y aura d'autres choix à faire ? Est-ce que les 4 millions il faudra les mettre je ne sais pas, je suis incapable de le dire. Déjà il faut voir ce qu'il va nous tomber sur le coin du nez déjà mais par contre la dimension et le besoin culturel oui on en a besoin et d'ailleurs chaque manifestation que l'on a faite à la ferme d'Hervin depuis que l'on est propriétaire c'est blindé, il y a un monde fou, c'est super et on a une ambiance géniale. Donc il y a quand même un moment où il va falloir procéder à quelques aménagements car il n'y a pas de toilettes par exemple. Ce sont des trucs qu'il faudra gérer maintenant est-ce que le bâtiment, la salle tout cela sera fait d'un seul tenant je suis incapable de le dire. On verra en fonction des finances. S'il y en a pour 10 millions d'euros je dirai non si on reste dans la capacité possible financière et si tout cela s'équilibre avec le reste bien oui. Mais c'est comme

cela pour tous les sujets pour tous les projets pour toutes les collectivités. Quoi d'autres ? D'ailleurs c'est dit « Eu égard à l'ampleur de ce projet pour la commune celle-ci gagnerait à établir à l'instar du projet de rénovation de Vaudry Fontaine, un document de programme pluriannuel, c'est précisé dans le rapport de la Chambre et cela correspond à ce que je viens de vous dire. De toute façon le PPI nécessite aussi d'intégrer les problèmes de décret tertiaire, d'intégrer les problèmes d'accessibilité, d'intégrer les problèmes énergétiques, d'intégrer tout cela. Aujourd'hui par exemple avant l'été j'ai fait le tour de tout le patrimoine scolaire pour voir quelles mesures on prenait aujourd'hui pour faire en sorte que les salles soient tempérées parce qu'il y aura un épisode caniculaire parce que l'épisode caniculaire il va être tout le temps donc il va falloir que l'on prenne des mesures. Prendre des mesures en me disant il faut mettre la clim oui d'accord mais est-ce que c'est bon pour la planète ? Je ne suis pas convaincu. Il va falloir certainement trouver des solutions et le plus compliqué c'est que se sont des solutions d'usage parce que chaque être humain a un rapport différent avec la chose. L'histoire de l'éclairage si on met tous des lunettes cela devrait aller à peu près mais sur le phénomène de la chaleur on peut être dans une même pièce avec des gens qui sont en teeshirt, des gens en pull parce qu'ils ne réagissent pas de la même façon, en fonction de l'âge, en fonction du temps, en fonction de l'activité etc. Et donc cela nécessite un dialogue sur l'usage aussi et les comportements. Si vous ne prenez pas l'initiative de fermer les rideaux quand vous êtes exposés au soleil avant que le soleil arrive et bien effectivement la chaleur entre. Il faut aussi que le facteur humain joue. Après on va te dire oui mais il faut de la domotique et ainsi de suite. Les anciens ils fermaient les volets et il n'y avait pas de bouton et s'il y a une panne d'électricité qui va fermer le volet. Oui.

M. Thierry Plouviez : Et au niveau national, je suis dans une commission environnementale au niveau des bâtiments scolaires et le rapport va être remis à la Ministre en septembre et après quelques abondements et normalement si c'est encore elle il y a des préconisations qui ont été faites pendant un an lors de commission environnement et après comme il a été dit chaque personne qui sera en charge des bâtiments scolaires pourra puiser dedans sachant que le rapport est déjà obsolète. C'est vrai que le rapport reste ouvert pour au cas où il y aurait des innovations.

M. Frédéric Houplain : Bien sûr mais les bâtiments scolaires sont en charge des communes, les bâtiments des collèges sont en charge des départements et les bâtiments des lycées sont en charge des régions donc Madame la Ministre peut dire ce qu'elle veut ce n'est pas elle qui a les cordons de la bourse.

M. le Maire : En tout cas s'ils nous font des préconisations, nous on est des gens ouverts et on va les écouter mais encore une fois je pense que l'usage prime beaucoup. Maintenant la question se posera quand même si vous avez 30 ou 32 degrés dans une classe les conditions pour les enfants ce n'est pas possible. Il faut trouver des solutions et il faut que l'on y travaille. Mais il faut aussi trouver des solutions qu'en à l'organisation du temps scolaire. Il y a peut-être plein de choses à regarder qui permettraient aussi d'économiser mais là quand on touche au dur. En tout état de cause quand cela fait partie des sujets qui font notre bonheur au quotidien et le rapport de la Chambre nous dit que l'on peut continuer à prendre beaucoup de plaisir à faire ce que l'on fait puisque l'on fait bien et que l'on a la capacité à continuer à le faire. Très bien. Merci Monsieur Capron. Pas de contrôle depuis 1999, tu es adjoint depuis 2014 chargé des finances, tu peux le prendre pour toi avec les services. Merci très bien. Voilà j'en ai terminé là-dessus. On se retrouve le 13 octobre pour le prochain conseil. D'ici là il y a des manifestations et la rentrée scolaire pour ceux qui ont la chance de la faire. Merci bonne soirée. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

Le Secrétaire,
Marc LABUR